

Assurance santé et soins dentaires ScotiaVie^{MD}

TAUX – MANITOBA

Assurance santé seulement-taux mensuels			
Âge	Taux par proposant*		Taux par enfants à charge
	Couverture individuelle	Couverture pour couple**	
0-29	39,85 \$	35,86 \$	22,29 \$
30-44	40,66 \$	36,59 \$	22,29 \$
45-54	47,61 \$	42,85 \$	22,29 \$
55-59	49,94 \$	44,95 \$	22,29 \$
60-64	53,75 \$	48,37 \$	22,29 \$
65-69 [†]	59,84 \$	53,86 \$	22,29 \$
70-74 [†]	67,39 \$	60,66 \$	22,29 \$
75-79 [†]	72,51 \$	65,26 \$	22,29 \$
80-84 [†]	78,60 \$	70,74 \$	22,29 \$
85-99 [†]	94,34 \$	84,91 \$	22,29 \$

À titre indicative uniquement

Dans le cas d'une famille comptant 4 personnes, dont 2 adultes appartenant au groupe d'âge 30-44 ans, la prime mensuelle de l'assurance santé seulement s'élèverait à **117,76 \$**.

Méthode de calcul :

2 adultes (selon le taux pour couple) : 2 x 40,44 \$ = **73,18 \$**

2 enfants à charge : 2 x 25,68 \$ = **44,58 \$**

Prime mensuelle totale = **117,76 \$**

Assurance santé et soins dentaires-taux mensuels			
Âge	Taux par proposant*		Taux par enfants à charge
	Couverture individuelle	Couverture pour couple**	
0-29	63,84 \$	57,45 \$	37,16 \$
30-44	65,11 \$	58,60 \$	37,16 \$
45-54	76,23 \$	68,62 \$	37,16 \$
55-59	79,96 \$	71,96 \$	37,16 \$
60-64	85,91 \$	77,32 \$	37,16 \$
65-69 [†]	95,53 \$	85,98 \$	37,16 \$
70-74 [†]	107,38 \$	96,64 \$	37,16 \$
75-79 [†]	115,33 \$	103,80 \$	37,16 \$
80-84 [†]	124,83 \$	112,35 \$	37,16 \$
85-99 [†]	149,34 \$	134,41 \$	37,16 \$

À titre indicative uniquement

Dans le cas d'une famille comptant 4 personnes, dont 2 adultes appartenant au groupe d'âge 30-44 ans, la prime mensuelle de l'assurance santé et soins dentaires s'élèverait à **191,52 \$**.

Méthode de calcul :

2 adultes (selon le taux pour couple) : 2 x 64,75 \$ = **117,20 \$**

2 enfants à charge : 2 x 42,80 \$ = **74,32 \$**

Prime mensuelle totale = **191,52 \$**

Financière **ScotiaVie**^{MD}

L'Assurance santé et soins dentaires ScotiaVie est établie par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

*Les taux sont établis en fonction de votre âge de votre conjoint (s'il y a lieu), de votre province de résidence, ainsi que de l'assurance (santé seulement ou santé et soins dentaires) et du type de couverture (individuelle, pour couple ou familiale) que vous choisissez. Ils sont revus annuellement, peuvent être modifiés moyennant un préavis de 30 jours et augmenteront à l'anniversaire du contrat collectif, soit le 1er janvier, lorsque vous passerez au groupe d'âge suivant. Les taux sont assujettis aux taxes provinciales en vigueur.

**Couverture pour couple : Taux de prime réduit s'appliquant par proposant lorsque vous demandez l'assurance pour votre conjoint et vous-même.

[†]Taux de renouvellement seulement.

^{MD} Marque déposée de la Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence. La marque Financière ScotiaVie désigne les activités d'assurance canadiennes de La Banque de Nouvelle-Écosse et de certaines de ses filiales canadiennes telles que Scotia-Vie, compagnie d'assurance.